



Savoirs Essentiels V2

Formation

Le dispositif Savoirs Essentiels permet aux Normands en recherche d'emploi d'acquérir, d'actualiser ou de développer les compétences utiles et transversales dans la vie quotidienne et professionnelle.

Présentation



Quels sont les objectifs du dispositif ?

En fonction de son objectif, le stagiaire doit être capable à l'issue de la formation de :

- Communiquer en français dans différentes situations ;
- Acquérir et développer les compétences en mathématiques, sciences et technologie ;
- Être à l'aise avec les outils numériques pour faciliter les démarches ;

La durée de la formation est **adaptée en fonction des besoins du stagiaire** et l'intensité hebdomadaire est individualisée.

Les stagiaires pourront faire des stages en entreprise pendant la formation.

Le passage de certifications adaptées aux objectifs professionnels poursuivis par chacun des stagiaires accueillis est proposé dans le cadre de la formation.

Vous trouverez ici des témoignages de stagiaires et des formateurs :

- [Témoignage : Comment se passe la formation « Savoirs Essentiels » ?](#)
- [Témoignage : Se former avec "Savoirs Essentiels"](#)

Quels sont les bénéficiaires du dispositif ?

L'action « Savoirs Essentiels » s'adresse aux Normands :

- en recherche d'emploi, sans inscription obligatoire à Pôle emploi

OU

- sans emploi ou occupant un emploi à temps partiel

OU

- salariés en insertion conformément au cadre d'intervention du dispositif formation **des salariés en insertion.**

ET

- ayant besoin d'acquérir ou de consolider les compétences de base et générales afin d'accéder à un emploi et/ou à une formation dans les meilleures conditions.

Quelles sont les modalités d'accès ?

Le bénéficiaire s'adresse, au choix :

- à son conseiller Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, PLIE ou son référent social pour être orienté vers un organisme de formation prestataire,

- à l'un des organismes de formation prestataire du dispositif Savoirs Essentiels

Comment trouver un organisme qui propose Savoirs Essentiels ?

CARTE SAVOIRS ESSENTIELS

Qui prend en charge le coût de la formation ?

Coûts pédagogiques

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par la Région Normandie.

Rémunération du stagiaire

Ce dispositif ouvre droit à **rémunération** sous certaines conditions.

Afin de protéger les stagiaires en cas de maladie, maternité, paternité, accident de travail ou de trajet, la Région assure également une protection sociale durant toute la durée de l'action.

Plus d'informations ici :

[L'accompagnement financier de la formation V2](#) [Lire la suite](#)

Qui contacter pour avoir plus d'informations ?

Numéro Gratuit Parcours Métier

Vous avez encore des questions ? Contactez le numéro gratuit Parcours Métier ! Des conseillers vous répondent sur toutes les questions relatives aux dispositifs de formation et d'orientation de la Région Normandie, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17H (jeudi : après-midi uniquement).

[0 800 05 00 00](tel:0800050000)